

Institut royal d'architecture du Canada**Modalités du Prix de la recherche et de l'innovation en architecture de l'IRAC**

Révisées par le Comité consultatif des Prix de l'IRAC en juillet 2022

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en juillet 2022

Dernières modifications par le Comité consultatif des Prix de l'IRAC, le 18 avril 2023

Approuvées par le conseil d'administration de l'IRAC en mai 2023

1. Objet

Ce prix récompense un architecte, une firme d'architecture ou un chercheur universitaire qui a fait preuve d'excellence en matière de recherche ou d'innovation dans les domaines de la pratique, de la technologie ou de la pédagogie de l'architecture. Il célèbre des initiatives qui font progresser la pratique de la profession ou le savoir disciplinaire et il tient compte d'approches exemplaires à l'égard de la durabilité, ainsi que du soutien et de la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

Les innovations peuvent porter sur diverses activités, y compris, sans s'y limiter, sur des détails et technologies du bâtiment; des stratégies spatiales; des façons de structurer les firmes; ou des processus de conception ou de construction qui apportent des améliorations importantes à la pratique de l'architecture au Canada ou de manière élargie. Les candidatures peuvent aller de l'ensemble d'un bâtiment à un détail ou à la description d'une initiative liée aux affaires de la firme.

La recherche au sein de la profession ou en milieu universitaire peut comprendre, sans s'y limiter, la publication d'articles ou de rapports universitaires diffusant de la recherche importante, des programmes de cours et des portfolios de travaux d'étudiants illustrant des contributions influentes à l'enseignement, ou de nouveaux programmes et formations universitaires qui améliorent l'apprentissage dans la profession d'architecte.

2. Admissibilité

Tous les membres en règle de l'IRAC peuvent soumettre une candidature à ce prix.

3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

1. le formulaire de candidature dûment rempli;
2. le paiement des droits de participation;
3. une description écrite de cinq (5) pages maximum qui décrit les objectifs et l'importance de la candidature et qui illustre l'excellence en matière de recherche ou d'innovation dans la pratique, la technologie ou la pédagogie. Le rapport doit montrer clairement comment le projet contribue à la promotion de la conception architecturale ou au discours sur l'architecture au sein de la profession;

4. un texte de 200 mots maximum résumant la candidature et fourni en français et en anglais;
5. une feuille sur les crédits du projet, s'il y a lieu. Dans le cas de projets réalisés en collaboration, la candidature doit inclure une description claire du rôle de chaque personne;
6. un formulaire de déclaration signé.

Pour les candidatures basées sur des projets :

7. jusqu'à dix (10) images (optionnel);
8. un index des images comprenant des légendes et les crédits complets de chaque image, s'il y a lieu.

Pour les candidatures basées sur la recherche et autres candidatures :

9. de la documentation de soutien d'une durée d'au plus 20 minutes (pour le matériel audio ou vidéo) ou d'un maximum de 20 pages (pour la documentation écrite);
10. des liens vers des sites Web ou des pages Web (optionnel).

4. Processus de sélection

Le Comité consultatif des Prix de l'IRAC nomme un jury chaque année. Le processus de sélection, dirigé par un conseiller professionnel ou une conseillère professionnelle, doit refléter les valeurs de l'IRAC à toutes ses étapes. Le nombre de jurés peut varier d'une année à l'autre.

5. Nombre de prix

Jusqu'à trois (3) prix peuvent être décernés. À sa discrétion, le jury peut décider de ne pas attribuer de prix.

6. Fréquence

Le prix sera offert tous les ans.

7. Remise publique du prix

La remise du Prix de la recherche et de l'innovation en architecture aura lieu dans le cadre d'un événement public, si possible.